

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 24 septembre 2010  
(convocation du 13 septembre 2010)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Septembre Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. ROUVEYRE Matthieu, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. TOUZEAU Jean à cpter de 11 h 45  
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain  
Mme CARTRON Françoise à M. MAURRAS Franck jusqu'à 10 h 00  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe  
Mme FAYET Véronique à M. MANGON Jacques  
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic  
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT à cpter de 11 h 45  
M. PIERRE Maurice à M. HERITIE Michel  
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. CHARRIER Alain jusqu'à 10 h 00  
M. SEUROT Bernard à M. BOBET Patrick  
M. TURON Jean-Pierre à M. SOUBABERE Pierre à cpter de 11 h 45  
Mme LACUEY Conchita à M. FREYGEFOND Ludovic à cpter de 11 h 45  
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude  
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme FAORO Michèle à cpter de 11 h 30

M. EGRON Jean-François à Mme FOURCADE Michèle à cpter de 11 h 45  
M. GARNIER Jean-Paul à M. DUART Patrick à cpter de 10 h 15  
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISON Serge  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 15  
M. GUYOMARC'H Jean-Paul à M. JOUBERT Jacques à cpter de 11 h 20  
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel  
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique  
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine  
M. ROBERT Fabien à M. BOUSQUET Ludovic  
Mme SAINT-ORICE Nicole à Mme. DESSERTINE Laurence  
M. SENE Malick à M. LAGOFUN Gérard à cpter de 12 h 08  
Mme WALRYCK Anne à Mme. TOUTON Elisabeth

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**BORDEAUX - ZAC "Ilot Bonnac" - Réaménagement du square des Commandos de France - Participation financière de la Ville de Bordeaux - Convention Communauté Urbaine de Bordeaux / Ville de Bordeaux - Autorisation**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

**Le rapport de présentation :**

Dans le cadre de la ZAC "Ilot Bonnac" à Bordeaux, initiée par la Communauté Urbaine de Bordeaux, est prévue la réalisation d'un programme d'équipements publics qui comprend la reprise des émergences du parc de stationnement souterrain "Gambetta", à l'occasion du réaménagement du square des Commandos de France sous lequel ce parc est situé.

Comme, à la demande de la Ville de Bordeaux, une attention particulière doit être portée au traitement architectural de ces émergences, la Ville participera financièrement à cette opération à hauteur de 350 000 € par voie de fonds de concours, en application de l'article L.5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette participation sera formalisée par la convention, ci-jointe, à passer entre la Communauté Urbaine de Bordeaux et la Ville de Bordeaux.

Par ailleurs, ces travaux relevant de la maîtrise d'ouvrage de PARCUB, régie personnalisée pour les parcs de stationnement de la Communauté Urbaine de Bordeaux, cette dernière lui versera le montant de la participation de la Ville de Bordeaux.

Il apparaît, dès lors, nécessaire :

- d'accepter la somme de 350 000 €, sous la forme d'un fonds de concours, à verser à la Communauté Urbaine de Bordeaux, par la Ville de Bordeaux, au titre de sa participation au traitement architectural des émergences du parc de stationnement "Gambetta", sur le square des Commandos de France.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention à passer entre la Communauté Urbaine de Bordeaux et la Ville de Bordeaux, quant à cette participation.
- de décider d'inscrire les 350 000 € de participation de la Ville de Bordeaux, au budget de la Communauté Urbaine afin de verser, ensuite, cette somme à PARCUB.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Communauté,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en son article L-5215.26 relatif au versement du fonds de concours

Vu la délibération 2009/0014 prise par la ville de Bordeaux en conseil du 02 février 2009

**ENTENDU le rapport de présentation,**

**Considérant :**

Que la Ville de Bordeaux souhaitant que soit appliqué un traitement architectural particulier aux émergences du parc de stationnement "Gambetta" situé square des Commandos de France, elle versera à la Communauté Urbaine de Bordeaux, une participation correspondante de 350 000 €.

**DECIDE**

**Article 1 :**

La Communauté Urbaine de Bordeaux accepte le versement de la participation de la Ville de Bordeaux à hauteur de 350 000 €.

**Article 2 :**

Monsieur le Président est autorisé à signer la convention proposée par la ville de Bordeaux.

**Article 3 :**

La participation de la Ville de Bordeaux sera ensuite versée à PARCUB, maître d'ouvrage des travaux.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 septembre 2010,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE 6 OCTOBRE 2010</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE : 6 OCTOBRE 2010</b></p>
---

M. ALAIN DAVID